

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET
DE LA SOLIDARITE**

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
Sous-direction des professions de santé
Bureau des professions médicales - PS2

Paris, le

Suivi du dossier :
Tél.:
Télécopie :

La ministre de l'emploi et de la solidarité

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Direction régionale des affaires sanitaires et
sociales
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Direction départementale des affaires sanitaires et
sociales
(pour information)

Mesdames et Messieurs les directeurs d'agences
régionales d'hospitalisation
(pour information)

CIRCULAIRE N° DGS/PS2/99/673 du 6 décembre 1999 relative à l'intégration de la lutte contre le tabagisme dans les études de sage-femme.

Date d'application : immédiate

NOR : MESP9930627C (texte non paru au Journal Officiel)

Grille de classement : SP 4 433

Résumé : Formation à la lutte contre le tabagisme des étudiants sages-femmes
Mots-clés : Etudes sage-femme - Formation à la lutte contre le tabagisme - aide au sevrage tabagique
Textes de référence : Arrêté du 27 septembre 1985 relatif aux études de sage-femme
Textes abrogés ou modifiés : Néant

Dans le cadre du plan anti-tabac, annoncé le 26 mai dernier, figure un programme de sensibilisation des professionnels de santé à la prise en charge du tabagisme.

Les femmes enceintes représentent une population cible du dispositif, puisque 25% d'entre-elles fument pendant leur grossesse. Or, l'effet du tabac sur la fertilité, les grossesses extra-utérines, le faible poids de l'enfant à la naissance, sa responsabilité dans la survenue d'infections des voies aériennes supérieures chez l'enfant, ainsi que dans la mort subite du nourrisson justifient la mobilisation et la collaboration de l'ensemble des professionnels de santé, et plus particulièrement des sages-femmes.

C'est ainsi qu'il a notamment été prévu d'intégrer ce thème dans le programme des études des élèves sages-femmes.

En conséquence, il est demandé aux directrices et directeurs techniques des écoles de veiller à individualiser, au sein des programmes des 4 années d'études :

- dans les cours théoriques: les effets néfastes du tabac sur la santé des femmes et des nouveaux-nés (cours d'obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie, d'épidémiologie).
- au cours des stages pratiques: la participation des étudiants à des consultations d'aide au sevrage tabagique existant dans un établissement de santé.

En ce qui concerne le point précis de l'aide au sevrage tabagique, j'insiste sur la nécessité de former les étudiants à l'utilisation du questionnaire de Fagerström, grille d'évaluation de la dépendance au tabac.

Je vous serais reconnaissant de diffuser cette circulaire auprès de l'école ou des écoles de sages-femmes de votre région.

Pour la ministre et par délégation,
Par empêchement du directeur général de la santé
L'adjoint au directeur général De la santé

Emmanuèle MENGUAL